

Equipements solaires thermiques - Versement de subventions

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La politique de développement durable portée en 2006 par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'installation d'un chauffe-eau solaire et d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

Rappel du dispositif

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en oeuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Le dispositif proposé permettra d'accorder une aide de 300 € ou 400 € par logement sur l'installation pour les propriétaires occupants, en complément des aides existantes dans la limite de 80 % d'aides publiques.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les aides suivantes :

| | |
|--|-------|
| - M. BURON Cédric, 57 chemin des Graviers Blancs | 300 € |
| - M. NAPPEY Michel, 39 chemin du Fort de Chaudanne | 300 € |
| - M. ALLIET Christian, 12 rue des Tulipes | 400 € |
| - M. ALAVOUVETTE Cyrille, 45 Chemin du Clos Paillard | 300 € |

La dépense, d'un montant total de 1 300 €, sera imputée au chapitre 204.93.2042.3613.30900.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution de ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide l'attribution des subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.